

## SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 21 octobre 2024 à 19 h, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillères M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Absence motivée :

Le conseiller M. Gabriel Parent.

### Sont également présents :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et la greffière M<sup>me</sup> Zoë Lafrance agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

### *Minute de réflexion*

#### **24-10-0807 Ordre du jour**

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 21 octobre 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 13.4 Octroi de contrat / 401-120-24-39 / Fourniture de poteaux de béton pour l'éclairage au parc Paul-Gérin-Lajoie

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0808 Adoption des procès-verbaux**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* :

- assemblée publique de consultation du 7 octobre 2024;
- séance ordinaire du 7 octobre 2024;
- séance extraordinaire du 15 octobre 2024.

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0809 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 15 octobre 2024**

Le maire Guy Pilon mentionne que le conseil a tenu une séance extraordinaire le 15 octobre 2024 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

#### **24-10-0810 Période de questions**

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

**24-10-0811 Appui à la Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate  
Noeudvembre 2024**

CONSIDÉRANT qu'annuellement, en moyenne 6 500 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 1 000 hommes décéderont de la maladie par année;

CONSIDÉRANT qu'en moyenne 18 Québécois par jour recevront un diagnostic de cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis au Québec;

CONSIDÉRANT l'importance de sensibiliser la population de Vaudreuil-Dorion au dépistage du cancer de la prostate;

CONSIDÉRANT que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le nœud papillon pendant tout le mois de novembre, et plus particulièrement lors de la journée du 19 novembre;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville déclare le 19 novembre comme la « Journée de la sensibilisation au cancer de la prostate de Vaudreuil-Dorion » en soutien à la campagne Noeudvembre de l'organisme PROCURE.

« ADOPTÉE »

**24-10-0812 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 / Union des municipalités  
du Québec**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain pour l'année 2025, et ce, au coût de 48 233,96 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

**24-10-0813 Mandat / Services professionnels juridiques / CMQ / Requête en fixation du  
taux de vente d'eau et du service de traitement des eaux usées**

CONSIDÉRANT que la Ville fournit les services d'alimentation en eau potable ainsi que de traitement des eaux usées à la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac (VSSL) et qu'à l'heure actuelle, ces services sont toujours facturés par la Ville à VSSL selon la décision de la Commission municipale du Québec (CMQ) intervenue le 20 juin 1994 dans le dossier CMQ-52062;

CONSIDÉRANT que les tarifs fixés en 1994 ne reflètent plus les coûts des services offerts à la VSSL et que par conséquent, ces coûts doivent être revus par équité pour les contribuables de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la résolution 22-12-1059 adoptée par la Ville le 12 décembre 2022 visant à demander à la CMQ de fixer le prix de l'eau ainsi que le prix du service de traitement des eaux usées fourni par la Ville à VSSL pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que malgré l'intérêt démontré par VSSL à conclure une entente à effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les nombreux échanges et les efforts de la Ville pour convenir de nouveaux tarifs et d'une entente intermunicipale, aucune résolution autorisant la signature de cette dernière n'a été adoptée par VSSL à ce jour;

CONSIDÉRANT qu'à défaut d'entente, l'article 39.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* permet à la CMQ de fixer le prix de l'eau ainsi que le prix du service de traitement des eaux usées fourni par la Ville à VSSL;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville demande à la Commission municipale du Québec de fixer le prix de l'eau ainsi que le prix du service de traitement des eaux usées fourni par la Ville à la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, le tout rétroactivement pour les années 2023 et suivantes;

QUE la firme DHC avocats soit mandatée afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**24-10-0814 Dépôt / Liste des comptes / Période du 30 septembre au 4 octobre 2024**

Le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés pour la période du 30 septembre au 4 octobre 2024 totalisant un montant de 1 725 978,09 \$.

**24-10-0815 Dépôt / Liste des mouvements de main-d'œuvre**

Le conseil prend acte, conformément au *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811), du dépôt de la liste des mouvements de main-d'œuvre datée du 8 octobre 2024 présentée par la directrice du Service des ressources humaines et approuvée par la Direction générale.

**24-10-0816 Service des finances et de la trésorerie / Modifications à la structure organisationnelle**

CONSIDÉRANT les démarches d'amélioration continue entamées, depuis 2022, au sein du Service des finances et de la trésorerie en collaboration avec M<sup>me</sup> Susy Boyer, conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail du Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la note de travail présentée à la Direction générale ainsi qu'aux membres du conseil municipal le 8 octobre 2024 par M. Marco Pilon, trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie, relativement à la restructuration du Service des finances et de la trésorerie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues les 19 septembre et 9 octobre 2024 entre le trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie et le président du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1432 (FTQ) en regard de la restructuration proposée;

CONSIDÉRANT la discussion de même nature intervenue le 24 septembre 2024 entre la conseillère – Santé, sécurité et mieux-être au travail et le représentant de l'Association des employés cadres de la Ville de Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT que les changements proposés ont été présentés à l'ensemble des employés du Service des finances et de la trésorerie par le trésorier et directeur du dudit service, le 9 octobre 2024;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste vacant de chef – Gestion financière et performance soit aboli en date de la présente et que les tâches et responsabilités inhérentes à cette fonction soient désormais dévolues au poste de trésorier adjoint;

QUE le poste de chef de division – Comptabilité et budget soit créé en date de la présente et que le salaire octroyé pour ce poste soit positionné à la classe 15 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE ledit poste relève du trésorier et directeur du Service des finances et de la trésorerie;

QUE les postes suivants au sein de la division – Comptabilité et budget soient renommés comme suit en date de la présente :

- le poste de technicien – Paie devient « technicien – Comptabilité et paie »;
- les deux postes de technicien – Comptabilité et budget deviennent « technicien aux finances »;

QUE l'un de ces deux postes de technicien aux finances soit converti en un poste de technicien – Comptabilité et paie;

QUE le poste de commis aux comptes à payer ainsi que les postes ci-haut mentionnés de technicien – Comptabilité et paie et de technicien aux finances relèvent désormais du chef de division – Comptabilité et budget;

QUE le poste de technicien – Perception et service à la clientèle au sein de la division – Revenus soit renommé « technicien aux finances » en date de la présente et relève de la cheffe de division – Revenus;

QUE le poste de technicien – Évaluation et taxation au sein de la division - Revenus soit aboli et remplacé par un poste de « technicien aux finances » relevant de la cheffe de division – Revenus et que la titulaire du poste aboli soit nommée expressément à une autre fonction au sein de l'organisation en conformité avec l'article 10.01 – Sécurité d'emploi de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

QUE la présente résolution ait préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres, la convention collective de travail des employés cols blancs ainsi qu'à tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

**24-10-0817 Service des finances et de la trésorerie / Nomination / Chef de division – Comptabilité et budget**

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle du Service des finances et de la trésorerie le 21 octobre 2024 en vertu de la résolution 24-10-0816;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE M. Stéphane Dupont soit nommé au poste régulier de chef de division – Comptabilité et budget au sein du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 22 octobre 2024;

QUE nonobstant le repositionnement de M. Dupont au sein de la structure organisationnelle du Service des finances et de la trésorerie, le salaire de M. Dupont soit maintenu à la classe 16 – échelon 6 de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés-cadres en vigueur;

QUE des souhaits de bonne continuité soient adressés à M. Dupont.

« ADOPTÉE »

**24-10-0818 Service des finances et de trésorerie / Mutation / Technicienne – Comptabilité et paie**

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la structure organisationnelle du Service des finances et de la trésorerie le 21 octobre 2024 en vertu de la résolution 24-10-0816;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la mutation de M<sup>me</sup> Anne Dupont, au poste régulier de technicienne – Comptabilité et paie au sein de la division – Comptabilité et budget du Service des finances et de la trésorerie, et ce, à compter du 22 octobre 2024, au salaire prévu à l'annexe « C » – classe 8 de l'échelle salariale des employés blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Dupont.

« ADOPTÉE »

**24-10-0819 Service des eaux / Promotion / Technicienne-inspectrice-Eaux**

CONSIDÉRANT la résolution 24-05-0406;

CONSIDÉRANT l'affectation temporaire en fonction supérieure de M<sup>me</sup> Diane Giguère au poste de technicienne-inspectrice – Eaux, et ce, depuis le 13 février 2023 en vertu de la résolution 23-02-0138;

CONSIDÉRANT les changements apportés dans le cadre de la restructuration du Service des finances et de la trésorerie, notamment l'abolition du poste de technicien – Évaluation et taxation occupé par M<sup>me</sup> Giguère;

CONSIDÉRANT que M<sup>me</sup> Giguère est visée par l'article 10.01 – Sécurité d'emploi de la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur;

CONSIDÉRANT la discussion intervenue entre M<sup>me</sup> Marijo Pilon, cheffe – Gestion de la conformité réglementaire, et M<sup>me</sup> Giguère le 11 octobre 2024 dans le cadre de l'octroi du poste régulier de technicienne-inspectrice – Eaux;

CONSIDÉRANT l'acceptation de M<sup>me</sup> Giguère d'occuper ledit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de M<sup>me</sup> Marijo Pilon, cheffe – Gestion de la conformité réglementaire datée du 11 octobre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la promotion de M<sup>me</sup> Diane Giguère au poste de technicienne-inspectrice- – Eaux au Service des eaux, soit autorisée, et ce, à compter du 22 octobre 2024, au salaire prévu à l'annexe « C » – classe 10, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M<sup>me</sup> Giguère.

« ADOPTÉE »

**24-10-0820 Renouvellement de contrat / Entretien et soutien des applications / PG Solutions / 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

CONSIDÉRANT que le contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA) avec PG Solutions se termine le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le courriel reçu le 27 août 2024 indiquant les taux d'augmentation pour l'entretien et le soutien annuels des applications, l'estimation reçue par courriel le 19 septembre 2024 concernant les applications utilisées par la Ville ainsi que le document préparé par le Service des technologies de l'information et de la géomatique;

CONSIDÉRANT que ce contrat est soustrait du processus d'appel d'offres prévu par la Loi en application du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisé le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications avec PG Solutions pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, et ce, pour un montant de 228 269 \$, taxes applicables non comprises;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**24-10-0821 Octroi de contrat / 401-120-24-40 / Modification de la connexion de la téléphonie IP au Pôle municipal**

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le branchement du système de téléphonie de la Ville au réseau téléphonique public commuté (PSTN) en prévision du déménagement vers le Pôle municipal;

CONSIDÉRANT le coût de chacune des deux options de branchement soumises;

CONSIDÉRANT la note de service du directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique;

CONSIDÉRANT que Connex Québec inc. est le fournisseur exclusif de la Ville pour les produits de téléphonie IP Avaya;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit octroyé à Connex Québec inc. le contrat du branchement du système téléphonique IP au réseau téléphonique public commuté (PSTN) via la technologie SIP Trunk sécurisée par SBC, tel que décrit dans sa soumission du 3 septembre 2024, pour un montant unique d'acquisition et d'installation de 9 616,95 \$, incluant les taxes applicables, et un montant annuel de 12 773,31 \$, incluant les taxes applicables, pour une durée de 36 mois;

QUE ces dépenses soient financées par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

QUE le directeur du Service des technologies de l'information et de la géomatique soit autorisé à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution, jusqu'au montant budgété à cette fin.

« ADOPTÉE »

**24-10-0822 Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants / Inscriptions / Remboursement**

CONSIDÉRANT le Programme d'aide financière aux organismes – Volet subvention aux participants qui prévoit une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que les preuves d'inscription ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les montants appropriés soient remboursés aux organismes selon le tableau suivant :

<b>Athlète ou organisme</b>	<b>Discipline</b>	<b>Saison</b>	<b>Montant</b>
Association de balle-molle mineure La Presqu'île	Balle-molle	Été 2024	2 444 \$
Club de tennis de Vaudreuil-Dorion	Tennis	Automne 2024	258,50 \$

« ADOPTÉE »

**24-10-0823 Politique de soutien à l'athlète / Période 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024 / Aide financière**

CONSIDÉRANT la Politique de soutien à l'athlète de la Ville;

CONSIDÉRANT que des preuves de participation d'athlètes à des événements de niveau compétitif, s'étant tenus lors de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024, ont été remises au Service des loisirs et de la culture et que les vérifications nécessaires ont été effectuées;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les montants appropriés soient versés, à titre d'aide financière, aux athlètes selon le tableau suivant :

<b>Athlète ou organisme</b>	<b>Événement</b>	<b>Montant</b>
Clovis Roy	Championnat canadien de vélo en France	484,97 \$
Anne Vaillancourt	Défi de natation à Sherbrooke	133 \$
Elisabelle Gagné	Camp pré-relève de Volleyball Québec et compétition à Drummondville	500 \$
Elliot Collard	Beach Volleyball World tour à Halifax	200 \$
Emma Pelletier	Championnat canadien U19 de softball à Saskatoon	1 000 \$
Naomi Pelletier	Championnat canadien femme de softball en Alberta	500 \$

« ADOPTÉE »

**24-10-0824 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1827.15 / Entrepreneur général / Réaménagement des bureaux du Service des loisirs et de la culture**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de Tomas Construction inc. reliées aux travaux dans le cadre du réaménagement des bureaux du Service des loisirs et de la culture (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1827.15) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 et 2 totalisant un montant de 1 194 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n<sup>o</sup> 1811).

**24-10-0825 Adjudication de contrat / Demande de prix n<sup>o</sup> 401-110-24-57 / Travaux d'aménagement d'une butte de terre**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour les travaux d'aménagement d'une butte de terre, trois soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document de demande de prix n<sup>o</sup> 401-110-24-57;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Transport J.R. Cyr et Fils inc., pour les travaux d'aménagement d'une butte de terre, et ce, pour un montant de 87 400 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document de demande de prix n<sup>o</sup> 401-110-24-57;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire.

« ADOPTÉE »

**24-10-0826 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-62 / Fourniture d'un tracteur utilitaire compact**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'un tracteur utilitaire compact, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Kubota Montréal, pour la fourniture d'un tracteur utilitaire de marque Kubota, modèle L6060, année 2024 neuf, et ce, pour un montant de 103 736,82 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit acceptée l'offre de rachat du tracteur utilitaire compacte avec excavatrice, unité 6622 pour un montant de 20 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-10-0827 Adjudication de contrat / Demande de prix n° 401-110-24-65 / Fourniture d'une camionnette avec benne basculante**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix pour la fourniture d'une camionnette avec benne basculante, deux soumissions ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérifications, les soumissions reçues sont conformes;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture d'une camionnette de marque Ford, modèle F-550 XL, année 2025 neuve, équipée d'une benne basculante en aluminium, et ce, pour un montant de 102 899 \$, taxes applicables non comprises;

QUE soit autorisée la dépense pour l'aménagement complémentaire du véhicule, soit les équipements de sécurité et de signalisation et le coffre de rangement, pour un montant maximal de 6 000 \$, taxes applicables non comprises;

QUE cette acquisition ainsi que les frais accessoires soient financés par le fonds de roulement remboursable sur dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-10-0828 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 12 à 15 et 20 à 26 / Appel d'offres n° 401-110-23-R1823/R1827.01 / Entrepreneur général / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux d'infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare ainsi que du réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est (appel d'offres n° 401-110-23-R1823/R1827.01 ) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 12 à 15 et 20 à 26 totalisant un montant de 124 100,81 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n° 1811).



**24-10-0829 Ordres de changement n<sup>os</sup> 16 et 17 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1823/R1827.01 / Entrepreneur général / Infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare / Réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil prenne acte et approuve les ordres de changement n<sup>os</sup> 16 à 17 de l'entrepreneur général reliés aux travaux d'infrastructures municipales dans le secteur des boulevards de la Cité-des-Jeunes et de la Gare ainsi que du réaménagement de la bretelle de la sortie 2 de l'A-30 direction est (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-23-R1823/1827.01) totalisant un montant de 139 464,45 \$, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

**24-10-0830 Dépôt / Rapport d'autorisation des dépenses additionnelles / Ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 4 / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1851.01/ Entrepreneur général / Travaux de remplacement et de relocalisation de la station de pompage Dutrisac**

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'autorisation des dépenses additionnelles de l'entrepreneur général dans le cadre des travaux de remplacement et de relocalisation de la station de pompage Dutrisac (appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-R1851.01) comprenant les ordres de changement n<sup>os</sup> 1 à 4 totalisant un montant de 2 683,55 \$, taxes applicables non comprises, conformément à l'article 13 du *Règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* (Règlement n<sup>o</sup> 1811).

**24-10-0831 Entente de collaboration / Gouvernement du Québec / Réparation de la structure P-07843 sur le rue Ouimet au-dessus de la rivière Quinchien / Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution 20-01-052 demandant au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de préparer une entente de collaboration afin de prévoir que les travaux d'aménagement d'une voie cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir du même côté de la structure P-07843 sur le rue Ouimet, au-dessus de la rivière Quinchien à Vaudreuil-Dorion, soient intégrés au projet de réfection de la structure prévu par le MTMD;

CONSIDÉRANT que la Ville est habilitée à conclure une entente avec le MTMD en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de collaboration ainsi que le partage des coûts transmis par le MTMD le 2 octobre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et à nom de la Ville, une entente de collaboration avec le gouvernement du Québec pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable bidirectionnelle et d'un trottoir sur un côté de la structure dans le cadre de la réfection de la structure P-07843 appartenant au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

QUE la quote-part de la Ville pour ces travaux, dont le partage des coûts est dûment prévu à l'entente, soit financée par le règlement d'emprunt n<sup>o</sup> 1851.

« ADOPTÉE »

**24-10-0832 Adjudication de contrat / Appel d'offres n<sup>o</sup> 401-110-24-53 / Fourniture, livraison et installation de postes de travail pour la phase 1 du Pôle municipal**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres pour la fourniture, la livraison et l'installation de postes de travail pour la phase 1 du Pôle municipal, deux soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes, le 11 octobre 2024 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT l'évaluation de conformité des spécifications techniques des items effectuée le 15 octobre 2024;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Teknion Roy & Breton inc. pour la fourniture, la livraison et l'installation de postes de travail pour la phase 1 du Pôle municipal, et ce, pour un montant de 349 837,50 \$, taxes applicables non comprises, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-24-53;

QUE la dépense réelle soit calculée selon la quantité des services rendus ou des biens livrés en fonction des prix unitaires inscrits au bordereau des prix de la soumission de l'adjudicataire;

QUE ces acquisitions soient financées par le fonds de roulement, remboursable sur une période de dix ans.

« ADOPTÉE »

**24-10-0833 Engagement auprès du MELCCFP / Entretien des infrastructures destinées à la gestion des eaux pluviales / Élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan**

CONSIDÉRANT l'aménagement d'infrastructures destinées à la gestion des eaux pluviales dans le projet d'élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion s'engage auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la faune et des Parcs à entretenir les infrastructures destinées à la gestion des eaux pluviales dans le projet d'élargissement à quatre voies du boulevard de la Cité-des-Jeunes entre les rues Henry-Ford et Bill-Durnan et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

« ADOPTÉE »

**24-10-0834 Lotissement / Contribution pour fins de parcs / Rue des Mélèzes / Lot 1 829 998 (lots projetés 6 652 947 et 6 652 948)**

CONSIDÉRANT les articles 117.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et 4.2 du *Règlement de lotissement* (Règlement n° 1273) de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de lotissement n° 2024-30010 visant une opération cadastrale ayant pour effet de subdiviser le lot 1 829 998 en deux lots, soit les lots projetés 6 652 947 et 6 652 948;

CONSIDÉRANT que ces lots, du fait de leur localisation et leur utilisation, ne sont pas propices à l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT que la valeur au rôle du lot 1 829 998, d'une superficie de 87 178,6 mètres carrés, est de 285 782 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution par le versement d'une somme d'argent à l'égard des lots projetés 6 652 947 et 6 652 948 s'élève donc au montant de 28 578,20 \$;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la contribution pour fins de parcs soit faite par le versement, par le propriétaire, d'un montant de 28 578,20 \$ et que cette somme soit déposée dans le fonds aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

« ADOPTÉE »

**24-10-0835 Dépôt / Procès-verbal du comité de démolition / Réunion du 7 octobre 2024**

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de démolition qui s'est tenue le 7 octobre 2024.

**24-10-0836 Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges / Projet d'éradication de la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais / Aide financière**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges datée du 2 octobre 2024 dans le cadre de son projet d'éradication de la châtaigne d'eau, une espèce exotique envahissante, dans la rivière des Outaouais;

CONSIDÉRANT que cette aide financière contribuera à l'avancement du projet et à la protection de 42 km de rives riches en biodiversité;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée, dans sa Politique environnementale, à préserver la richesse des écosystèmes naturels sur l'ensemble de son territoire;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 3 000 \$ soit versé au Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges à titre d'aide financière dans le cadre de son projet d'éradication de la châtaigne d'eau dans la rivière des Outaouais.

« ADOPTÉE »

**24-10-0837 Demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges / Programme Accélérer la transition climatique locale / Élaboration du Plan Climat**

CONSIDÉRANT que le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec a pour objectif de fournir un soutien aux organismes municipaux afin de les aider à élaborer des plans climat et à mettre en œuvre les actions qui en découleront, en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT qu'en mars dernier, la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) a reçu un montant de 1 801 149 \$ du programme ATCL pour la réalisation du Plan climat du territoire, comprenant un montant de 350 000 \$ pour l'élaboration de ce dernier et le résidu pour sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que la participation du secteur municipal local est essentielle et que le programme ATCL présente une opportunité unique de mener des actions concrètes en transition climatique;

CONSIDÉRANT que la Ville a immédiatement demandé de participer activement à l'élaboration du Plan climat et de faire partie du comité d'élaboration;

CONSIDÉRANT que la Ville a exprimé ses inquiétudes concernant l'élaboration d'un plan climat qui reflète bien les particularités et réalités spécifiques de la Ville et de chaque municipalité de la MRCVS;

CONSIDÉRANT que la MRCVS a embauché un maître d'œuvre qui agira comme agent de liaison entre ses différents départements, les municipalités locales et les firmes d'experts;

CONSIDÉRANT que la MRCVS a indiqué qu'elle aurait la charge de donner les mandats externes et qu'aucune distribution de l'aide financière n'est prévue aux municipalités pour gérer des mandats spécifiques ayant pour objectif de faire ressortir les particularités et réalités propres à chacune;

CONSIDÉRANT que des plans et bilans réalisés dans le passé manquaient de rigueur et de suivi, par exemple l'inventaire des gaz à effet serres (GES) en 2016 effectué par la MRCVS à partir de données de 2009 pour Vaudreuil-Dorion et pour lequel aucun suivi quantitatif n'a été réalisé, empêchant ainsi d'avoir un point de comparaison fiable sur l'atteinte de l'objectif régional de 13 % de réduction des GES totaux fixé pour 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville est avancée dans les démarches pour l'adaptation aux changements climatiques ayant notamment complété son Portrait de vulnérabilités et qu'elle compte une division en environnement avec de l'expertise dans ce domaine;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) :

- de revoir sa décision de ne pas distribuer une partie de l'aide financière pour l'élaboration du Plan climat et ainsi permettre à la Ville de continuer ses démarches afin d'achever rapidement la planification et mise en œuvre des actions concrètes en adaptation et transition climatique sur le territoire, et ce, pendant que la Ville collabore activement au comité d'élaboration du Plan climat de la MRCVS;
- de soutenir les municipalités avec l'engagement des firmes professionnelles pour les aider à rédiger des demandes de subventions pour la mise en œuvre des actions prioritaires en adaptation et résilience climatique;
- de réduire à 2 ans l'échéancier initialement prévu sur 3 ans pour l'élaboration du Plan climat afin de permettre aux municipalités de profiter du momentum des subventions disponibles pour passer à l'action;
- d'entamer sans plus de délais les étapes de définition du contexte, d'identification des parties prenantes et de la définition des objectifs du Plan climat et d'utiliser les rencontres de travail du comité d'élaboration à cet effet;
- d'impliquer le comité d'élaboration dans la révision des appels d'offres relatifs aux mandats externes qui seront donnés pour débiter les démarches d'adaptation et de réduction des gaz à effet serres (GES);
- de définir les mécanismes de suivi, indicateurs et cibles, afin d'éviter de reproduire les erreurs du passé;
- de s'assurer de l'utilisation rigoureuse et adéquate des informations les plus à jour, dans l'élaboration d'un Plan climat précis et en accord avec les réalités territoriales;
- de réaliser un portrait de vulnérabilités du territoire et un inventaire des émissions des GES rigoureux et spécifique à chaque municipalité et son territoire.

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0838 Avis de motion et dépôt de projet / Règlement n° 1762-03 / Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion**

La conseillère M<sup>me</sup> Karine Lechasseur dépose le projet de règlement n° 1762-03 modifiant le Règlement relatif au Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion n° 1762 et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

#### **24-10-0839 Autorisations de la Direction générale**

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'entériner les autorisations accordées par la Direction générale apparaissant à la liste datée du 9 octobre 2024.

« ADOPTÉE »

#### **24-10-0840 Période de questions – Élus**

Les membres du conseil ont maintenant la possibilité de soumettre des renseignements ou questions au conseil.

M<sup>me</sup> Karine Lechasseur mentionne qu'elle a participé avec MM. Pilon et Marsan au Sommet sur la démocratie municipale de l'UMQ et que des propositions intéressantes ont été faites par des participants comme un guide d'accueil des nouveaux élus pour les municipalités. Elle évoque aussi que les participants ont signé une déclaration afin de soutenir les efforts de démocratie dans les municipalités et remercie l'UMQ d'avoir mis en place un service de mentorat pour les élus.

M<sup>me</sup> Jasmine Sharma informe qu'elle a organisé une causerie de quartier mercredi dernier et participé à un 5 à 7 avec un regroupement de personnes qui habitent dans les tours Vela aussi dans le district 3 sur les projets structurants qui vont avoir un impact sur la vie de quartier et fait un résumé des échanges et des principales suggestions des citoyens. Elle invite ensuite les citoyens à une causerie qui aura lieu le 23 octobre prochain à 19 h au Centre multisports André-Chagnon sur le budget 2025.

M. Paul Dumoulin questionne M<sup>me</sup> Morin sur sa demande de remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers et des échanges s'en suivent entre ces élus ainsi qu'avec M<sup>mes</sup> Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et MM. François Séguin et Guy Pilon.

#### **24-10-0841 Période de questions – Citoyens**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

#### **24-10-0842 Levée de la séance**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 08 la séance soit levée.

**« ADOPTÉE »**

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Zoë Lafrance, avocate, OMA  
Greffière